

**3 – BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2019 :**

*Exposé des motifs de la loi de budget primitif de l'exercice 2019*

## BUDGET PRIMITIF 2019

Le Budget Primitif 2019 affiche un excédent de recettes de 3,7 M€.

L'effort poursuivi depuis plusieurs exercices, tant en matière de maîtrise des dépenses que de renforcement de l'attractivité de la Principauté a donc porté ses fruits. En effet, la démarche de rééquilibrage, initiée en 2011 et confirmée depuis 2012, se poursuit avec des excédents de recettes en 2018 et 2019.

En premier lieu, il convient de souligner les nouvelles orientations suivantes :

▪ Dans le cadre de la Transition Numérique engagée par le Gouvernement avec la nomination du Délégué Interministériel, quatre missions majeures devraient être menées pour accélérer cette transition à Monaco :

1. Développer les plateformes numériques de la Principauté (Cloud, Gestion électronique des documents, postes de travail, capteurs pour smart-city, formation des agents et fonctionnaires, réseaux sécurisés...);

2. Faire de Monaco une smart-city en utilisant le numérique pour contribuer à la mobilité, la consommation d'énergie, les déchets, le tourisme...;

3. Faire de Monaco une smart country en utilisant le numérique pour contribuer à la santé, à l'éducation, à la sécurité;

4. Positionner Monaco dans le monde et développer des modèles économiques via sa stratégie numérique.

Ce projet a donné lieu à la création d'une structure dédiée dénommée « Délégation Interministérielle chargée de la transition numérique » (D.I.T.N).

Cette entité, à vocation interministérielle, placée sous l'autorité administrative du Secrétariat Général du Gouvernement et sous l'autorité opérationnelle du Délégué doit assurer ainsi une nouvelle gouvernance et une nouvelle organisation qui fédèrera l'ensemble des intervenants majeurs actuels de l'Administration dans le domaine du numérique. L'aboutissement de ces transformations a été établi avec un objectif à trois ans. Le Budget 2019 traduit cette priorité et prévoit à ce titre des investissements à la hauteur des résultats attendus, à savoir 32,6 M€.

▪ Dans le cadre de la politique du logement conduite par le Gouvernement, une majoration significative des crédits d'acquisitions (quadruplement des inscriptions primitives qui sont portées à 60 M€) traduit le nouvel élan donné à cette politique publique pour permettre l'acquisition de biens immobiliers à but social dans la perspective de la réalisation d'opérations à usage de logements domaniaux. Cette dynamique, rendue également possible grâce à la contrepartie des recettes d'opérations de surdensification, se traduit parallèlement par des efforts budgétaires conséquents consacrés aux opérations intermédiaires de construction domaniale (40 M€ contre 10 M€ au BP 2018). Ce sont ainsi, sur ces seuls articles, au moins 100 M€ qui sont consacrés à cette politique du logement au B.P. 2019.

▪ Dans le cadre de la politique d'éducation ambitieuse menée depuis des années par le Gouvernement, une nouvelle dynamique est impulsée dans le cadre de

l'enseignement scolaire avec le développement du numérique non seulement à travers les matériels mis à disposition (équipements informatiques du plan numérique scolaire) mais également dans les méthodes et enseignements mis en œuvre (e-éducation, coding, ...). En outre et comme suite aux échanges intervenus à ce sujet avec les élus du Conseil National, la majoration évoquée de 50 % des bourses allouées à l'enseignement supérieur est mise en œuvre dans le cadre du Budget Primitif 2019. Ainsi, sur ces seuls thèmes, c'est une majoration globale de + 47 % des crédits dédiés qui est opérée.

- Dans le cadre de la Transition Energétique, une inscription complémentaire significative en dépenses de subvention est opérée qui traduit la prise en charge par l'Etat de l'avance faite jusqu'ici par la SMEG.

Par ailleurs, les actions mises en œuvre dans le cadre du Budget Primitif 2019 sont les suivantes :

- L'abondement conséquent du Compte Spécial du Trésor « Avances dommages » (43,3 M€ en dépenses et 1,2 M€ en recets) afin de retracer les dépenses (travaux, relogements) et mesures d'accompagnement (réduction de loyers et charges) mises en œuvre dans le cadre du sinistre des Jardins d'Apolline ;

- Dans un contexte sécuritaire international, une priorité est donnée à la poursuite du renforcement des moyens en matière de sécurité nationale et de sécurité numérique avec notamment des projets destinés à la sécurisation des établissements d'enseignement et des systèmes d'information ;

- L'accentuation des opérations d'entretien et de maintenance du patrimoine ;

- Le renforcement de l'Aide Publique au Développement conformément aux nouvelles dispositions (majoration de + 2 M€ par an à compter de 2018).

Au-delà de ces actions nouvelles, les actions en matière sociale, culturelle, sportive, d'éducation et de qualité de vie continuent à être des priorités du Budget Primitif 2019 de l'Etat.

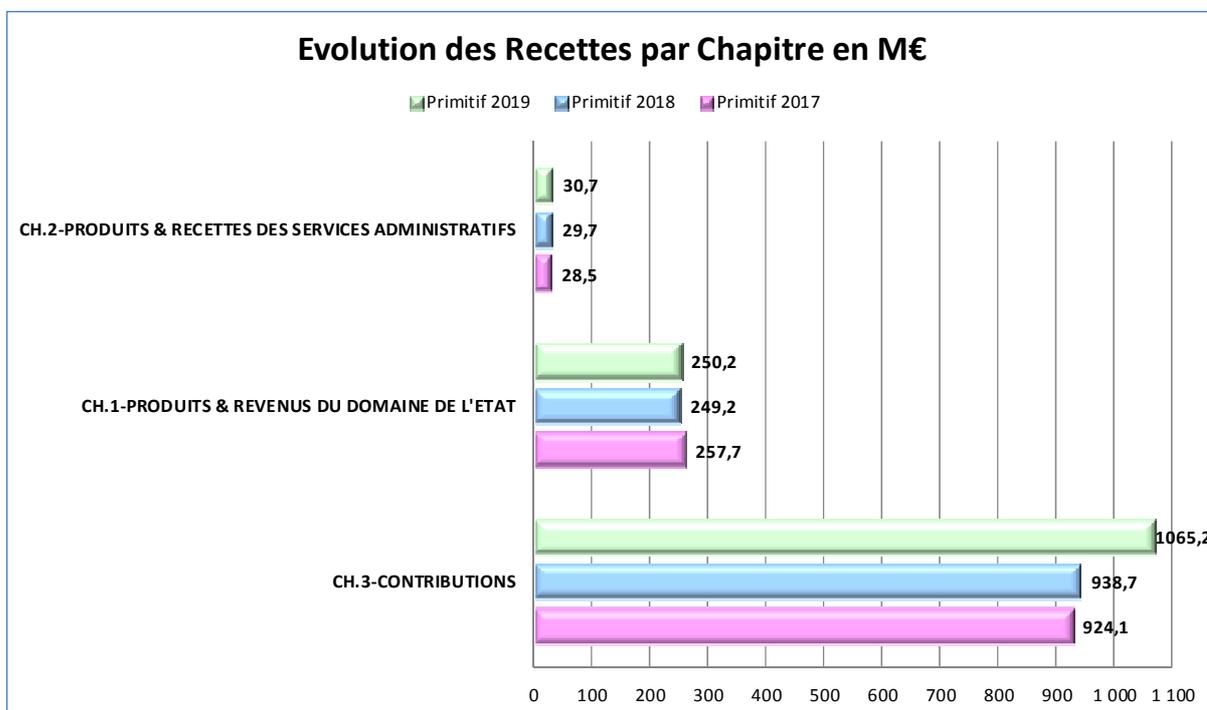
Le Budget se situe autour de 1,3 milliard d'euros et se présente synthétiquement comme suit :

<b>Recettes</b>	<b>1 346,1 M€</b>
Dépenses ordinaires	902 M€
Dépenses d'équipements & d'investissements	440,4 M€
<b>Total Dépenses</b>	<b>1 342,4 M€</b>
<b>Excédent de recettes</b>	<b>3,7 M€</b>

	Primitif 2018	Rectificatif 2018	Primitif 2019	PR 2019 / PR 2018 en %	PR 2019 / RE 2018 en %
<b>Recettes</b>	1 217 584 000 €	1 289 183 800 €	1 346 121 700 €	10,6 %	4,4 %
<b>Dépenses (Hors Programmes)</b>					
Section 1 - Dépenses de souveraineté	48 633 100 €	48 358 100 €	49 139 500 €	1,0 %	1,6 %
Section 2 - Assemblée et corps constitués	7 695 500 €	7 962 500 €	8 208 700 €	6,7 %	3,1 %
Section 3 - Moyens des services	279 236 000 €	280 153 300 €	288 128 200 €	3,2 %	2,8 %
Section 4 - Dépenses Communes	180 555 800 €	184 090 300 €	190 456 500 €	5,5 %	3,5 %
Section 5 - Services publics	39 493 300 €	44 236 300 €	43 605 300 €	10,4 %	- 1,4 %
Section 6 - Interventions publiques	278 025 600 €	288 660 100 €	311 236 200 €	11,9 %	7,8 %
Section 7 - Equipements et investissements	363 755 200 €	407 458 800 €	434 410 700 €	19,4 %	6,6 %
<b>Total Dépenses (hors programmes)</b>	<b>1 197 394 500 €</b>	<b>1 260 919 400 €</b>	<b>1 325 185 100 €</b>	<b>10,7 %</b>	<b>5,1 %</b>
Coût Total des Programmes Retenus	18 239 000 €	18 239 000 €	17 210 400 €	- 5,6 %	- 5,6 %
<b>Total Dépenses</b>	<b>1 215 633 500 €</b>	<b>1 279 158 400 €</b>	<b>1 342 395 500 €</b>	<b>10,4 %</b>	<b>4,9 %</b>
<b>Excédent de recettes / dépenses</b>	<b>1 950 500 €</b>	<b>10 025 400 €</b>	<b>3 726 200 €</b>	<b>91,0 %</b>	<b>- 62,8 %</b>

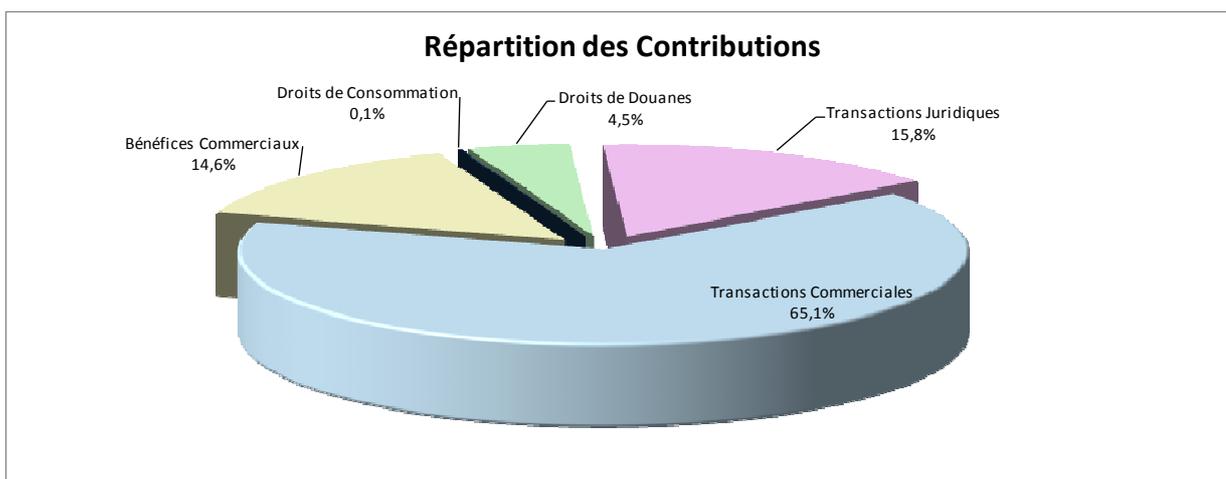
## I – Recettes

Les recettes sont en hausse de + 10,6 % (soit + 128,5 M€) par rapport au Budget Primitif 2018. L'évolution des recettes de 2017 à 2019 se décompose comme suit :



### 1) Les Contributions

En augmentation globale de + 13,5 % par rapport au Budget Primitif 2018, elles se répartissent comme suit :



Les recettes de ce chapitre enregistrent des variations dans les quatre domaines principaux suivants :

a) [Les droits de douane](#)

Les droits de douane augmentent de + 8 M€, soit + 20 % par rapport au Budget Primitif 2018.

Le Budget Primitif 2019 est estimé au niveau du forfait douanier 2017 (42,5 M€) ajusté d'une hausse du rendement des taxes sur les énergies (la Taxe Intérieure de Consommation sur l'Electricité - T.I.C.F.E., la Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel - T.I.C.G.N. et la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques - T.I.C.P.E.).

En effet, l'augmentation du produit de la T.I.C.F.E. fait suite à la fusion, à compter de 2016, de la T.I.C.F.E. et de la Contribution au Service Public de l'Electricité (C.S.P.E.). Ainsi, les recettes de cette taxe correspondent, à compter de 2017, à un rendement en année pleine. Tandis que la hausse des recettes de la T.I.C.P.E. et de la T.I.C.G.N. est due à de nouvelles majorations de la composante carbone.

Ainsi, par le jeu du mécanisme des acomptes et des soldes, le montant des recettes à percevoir en 2019 est estimé à 48 M€ contre 40 M€ prévus au Budget Primitif 2018.

b) [Les droits sur les transactions juridiques](#)

Les transactions juridiques affichent globalement une hausse de + 3,5 % par rapport au Budget Primitif 2018, soit + 5,6 M€, qui s'explique par :

➤ l'augmentation des droits de mutation (+ 4 M€, soit + 3,5 %). En effet, au regard des recettes enregistrées au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2018 des droits de mutations sur ventes de biens immobiliers, il semble cohérent de prévoir une inscription à la hausse en 2019 ;

- la hausse des recettes issues des droits sur les autres actes civils administratifs (+ 2,5 M€, soit + 9,1 %) en raison de la reprise du marché immobilier observée en 2018 ;
- la hausse des droits de timbres (+ 100 K€, soit + 10 %) ;
- la diminution des recettes issues de la fiscalité de l'épargne des non-résidents (- 1 M€, soit - 99,9 %) ;

#### c) Les recettes de T.V.A.

Elles augmentent de + 14,5 %, soit + 88 M€ par rapport au Budget Primitif 2018 et se décomposent de la façon suivante :

	Primitif 2018	Primitif 2019	PR 2019 / PR 2018 en valeur	PR 2019 / PR 2018 en %
TVA issue du compte de partage	112 000 000	115 000 000	3 000 000	2,7%
TVA perçue à Monaco	493 000 000	578 000 000	85 000 000	17,2%
<b>TOTAL</b>	<b>605 000 000</b>	<b>693 000 000</b>	<b>88 000 000</b>	<b>14,5%</b>

Les sommes à recevoir au titre du compte de partage sont en hausse par rapport à 2018 (+ 3 M€, soit + 2,7 %), soit un total de 115 M€ pour 2019.

S'agissant des recettes issues des encaissements nets perçus à Monaco, elles sont prévues à la hausse de + 85 M€ (soit + 17,2 %) Cette hausse est due, d'une part, à une augmentation de la TVA « immobilière » (+ 5 M€), et d'autre part, à la hausse de la TVA « interne » (+ 90 M€). Cette augmentation est relativisée par la hausse des restitutions (+ 10 M€).

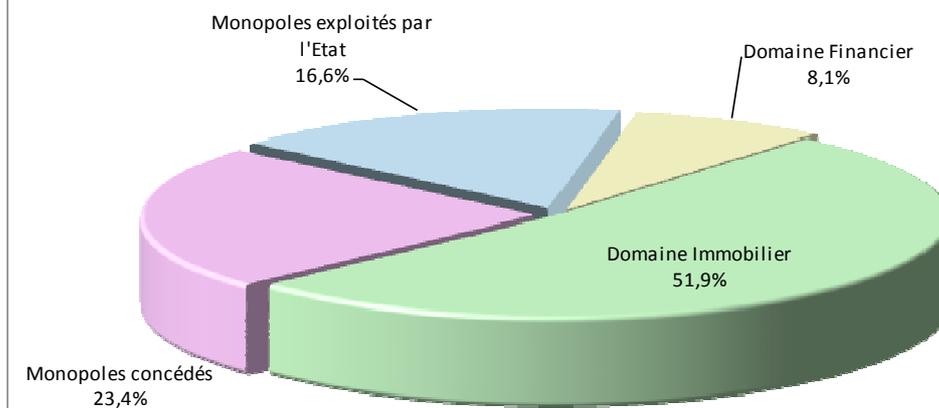
#### d) L'impôt sur les bénéfices commerciaux (I.S.B.)

Les recettes issues de l'impôt sur les bénéfices sont estimées à 155 M€, soit en hausse par rapport au Budget Primitif 2018 (+ 25 M€, soit + 19,2 %). En effet, les encaissements étant essentiellement constitués d'acomptes liquidés sur la base des bénéfices de l'année 2018 non connus à ce jour, il est prévu une augmentation de l'inscription au regard de la progression soutenue des recettes brutes observée en 2018 et du fait que les nettes de l'exercice 2019 ne devraient pas être affectées par un niveau élevé de restitutions.

### 2) **Les produits et revenus du domaine de l'Etat**

D'un montant global de 250,2 M€, les recettes de ce chapitre sont en hausse de + 970,1 K€ (soit + 0,4 %) par rapport au Budget Primitif 2018. Elles se répartissent comme suit :

## Répartition des produits et revenus du domaine de l'Etat



On note les mouvements dans les domaines suivants :

### a) Domaine Immobilier

En hausse de + 16,9 %, soit + 18,8 M€, les évolutions du domaine immobilier concernent :

➤ Les produits de cessions, qui sont revus à la hausse, soit + 13,6 M€, dans la perspective d'une perception de droits immobiliers divers due à des projets de surdensification ;

➤ Le domaine immobilier au sens strict, qui est en hausse de + 4,1 %, soit + 3 M€, en raison essentiellement des revenus issus des immeubles bâtis (+ 4,2 %, soit + 2,4 M€). Cette variation s'explique principalement par la prise en compte en année pleine des loyers des immeubles « L'Engelin » et « U Pavayùn » ;

➤ Les Parkings Publics affichent une hausse de + 6,4 % soit + 2,3 M€. Cette augmentation s'explique par la hausse des droits de stationnement (+ 2,2 M€, soit + 6,5 %) en raison de la mise en exploitation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 du parc de stationnement « Villa l'Engelin » et en tenant compte de la nouvelle tarification au 1<sup>er</sup> janvier 2018, tout en conservant l'hypothèse d'un maintien de la fréquentation constatée.

### b) Monopoles

➤ Monopoles exploités par l'Etat : on constate une diminution globale des recettes de - 8,6 % soit - 3,9 M€. Les principales évolutions concernent :

▪ Eaux – Extension du Réseau : - 37,5 % (soit - 3 M€) L'inscription en recette d'un montant de 5 M€ correspond au reversement, au Budget de l'Etat, d'une

partie du solde créditeur du Compte Spécial du Trésor n° 81.25 « Développement des approvisionnements en eau ». En 2018, ce reversement est destiné à retracer en recettes du Budget général la participation de l'Etat au titre de la rénovation de la station d'épuration des eaux (dont les travaux ont débuté en 2017) ;

- Régie des Tabacs : - 9,4 % (soit - 1,7 M€) en raison, d'une part, de la diminution des recettes de « tabacs » (- 1,9 M€) liée à l'impact, sur le volume des ventes, de la hausse des prix de vente des paquets de cigarettes relativisé par le transfert des consommateurs de cigarettes sur les ventes de « tabacs à chauffer », et, d'autre part, du développement des dispositifs électroniques (+ 260 K€) ;

- Postes et Télégraphes : + 3,8 % (soit + 616 K€) lié principalement à la hausse des recettes postales ;

- Publications Officielles : + 9,4 % (soit + 116,5 K€) en raison de l'augmentation des « insertions et annonces légales » liée à l'ajustement des prévisions en fonction des résultats constatés lors des exercices précédents, conjuguée à une revalorisation des tarifs de 3,4 % ;

➤ Monopoles concédés : les recettes sont stables (+ 12,9 K€), en raison notamment :

- SAM d'Exploitation des Ports : + 15,5 % (soit + 1,7 M€) en raison d'une augmentation du chiffre d'affaires prévisionnel ;

- Monaco Telecom : + 3,6 % (soit + 243 K€). La marge brute des services concessifs de l'exercice N-1, servant de base de calcul au versement des acomptes pour l'exercice 2018, étant prévue en léger recul de - 0,5 % pour 2018, la prévision 2019 s'élève à 7.033.000 € dont 7,07 M€ d'acomptes et -37,9 K€ de régularisation du solde de la redevance 2018.

Relativisée par :

- Société des Bains de Mer : - 4,8 % (soit - 1,7 M€). Le montant de la contribution annuelle perçue par l'Etat est calculé par l'application du taux de redevance de 15 % au montant prévisionnel des recettes du secteur Jeux de l'exercice 2018/2019, soit 219.000.000 € ;

- PMU/LOTO : - 11,8 % (soit - 240 K€). Le montant prévu est déterminé au regard de l'évolution des recettes de ces dernières années.

### c) Domaine financier

Les recettes du domaine financier, d'un montant de 20,4 M€, diminuent de - 40,5 %, soit - 13,9 M€ en raison principalement de la baisse des dividendes de Monaco Telecom (- 13,9 M€) due à la politique d'investissement de la société ; en effet, dans le cadre de la stratégie de développement international de Monaco Telecom visant à construire une présence régionale dans le bassin méditerranéen, Monaco Télécom a procédé à l'acquisition, courant 2018, du second opérateur de Télécommunications à

Chypre, opérateur de taille comparable et présentant un potentiel d'optimisation et de développement substantiel ; la diminution, en 2018 comme en 2019, des dividendes versés par Monaco Telecom est ainsi liée au financement de cette opération.

### 3) Les produits et recettes des services administratifs

L'évolution à la hausse de ce chapitre de + 3,5 %, soit + 1 M€ repose principalement sur les articles :

➤ Remboursement par les Etablissements privés et divers : + 300 K€, soit + 4,5 %. Cet article retrace les remboursements des salaires et des charges sociales par les organismes employant des fonctionnaires mis à leur disposition et par l'Office de Protection Sociale pour ce qui concerne des auxiliaires de vie scolaire. Ainsi, cette hausse s'explique principalement par l'augmentation du nombre de personnes concernées ;

➤ Service de la Circulation : + 300 K€, soit + 5,4 % en raison de la hausse des encaissements des droits des estampilles et du nombre d'opérations « guichet » ;

➤ Musée des Timbres et des Monnaies : + 180 K€, soit + 54,5 % en raison principalement de la hausse des recettes issues des ventes de monnaies, d'une part, et des recettes diverses, d'autre part ;

➤ Héliport - Carburant : + 166 K€, soit + 17,3 %, cette augmentation résultant de la hausse attendue du nombre de litres vendus ;

➤ Commerce & Industrie – Brevets : + 148,3 K€, soit + 5 %. Cette hausse est due à l'augmentation des recettes liées aux brevets européens (+ 150 K€) ;

➤ Stade Louis II : + 144,2 K€ (soit + 2,3 %) en raison principalement de la hausse des recettes issues de l'exploitation du parking (+ 105 K€) et de la location de bureaux (+ 48 K€) ;

➤ Sécurité Publique – P.V./Alarmes : + 100 K€, soit + 7,9 % en raison de l'augmentation des recettes issues des « procès-verbaux » et de la vente de « véhicules saisis sur la voie publique » (+ 100 K€, soit + 8 %).

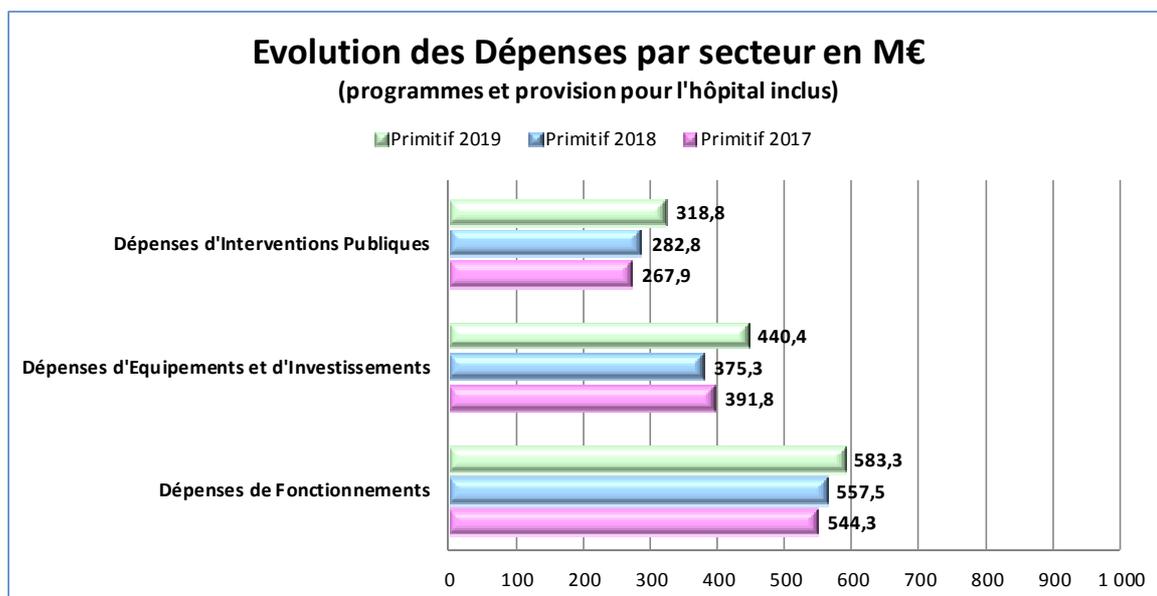
Ces hausses sont relativisées principalement par la baisse des articles suivants :

➤ Autres recettes : - 322,2 K€, soit - 31,2 %. Ces encaissements, imprévisibles par nature, sont estimés à 711.600 €, dont 500 K€ correspondant à une somme de principe (corrigée lors du Budget Rectificatif) et 126 K€ relatifs à la restitution de T.V.A. de l'Ambassade de Bruxelles ;

➤ Refacturations des contrôles réseaux radio : - 160 K€, soit - 76,2 % en raison du changement de mode d'autorisation de présence des opérateurs français sur le territoire de la Principauté et du nouveau protocole de mesure dont le coût sera moins élevé.

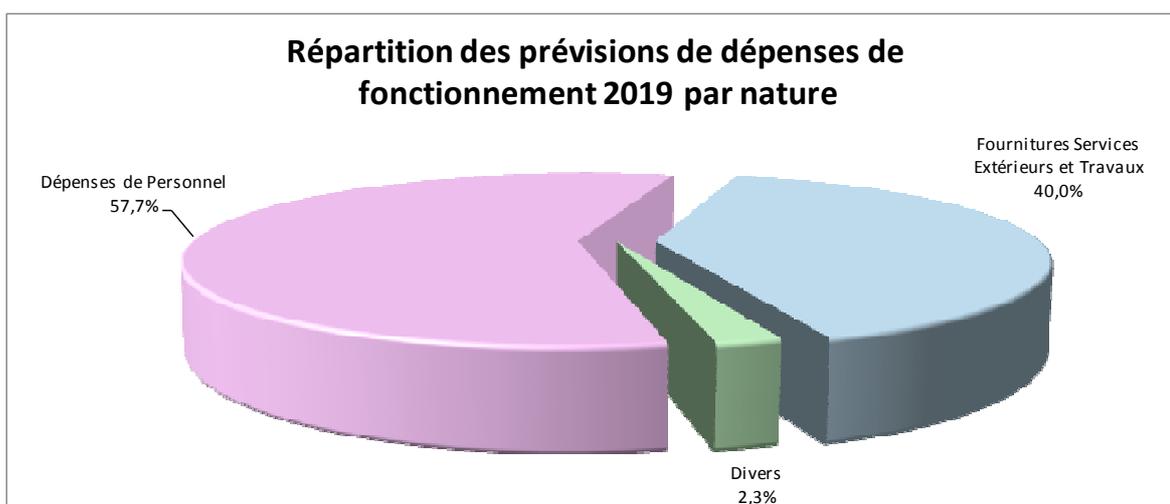
## II – Dépenses

Le montant des prévisions de dépenses atteint 1.342.449.000 € pour l'exercice 2019, soit + 126,8 M€ (+ 10,4 %) de plus qu'au Budget Primitif 2018. L'évolution des dépenses par secteur se compose comme suit :



### 1) Les Dépenses de Fonctionnement

Elles augmentent de + 4,6 % entre les Budgets Primitifs 2018 et 2019, soit + 25,8 M€ et se répartissent comme suit :



Il convient de noter que, dans le cadre de la transition numérique engagée par le Gouvernement, la Délégation Interministérielle pour la Transition Numérique a pour mission de piloter un dispositif d'accompagnement et de mise en œuvre assurant cette

transformation. Afin de mener à bien ce projet d'envergure qui entraîne une transformation des usages, ont été mis en place une nouvelle organisation des services dédiés au numérique au sein de l'Administration et des moyens financiers adaptés.

Elle est composée de :

- 3 Directions avec chacune une mission principale :
  - La Direction des Réseaux et Systèmes d'Information (DRSI) en charge de mettre en place et de gérer les plateformes numériques de la Principauté
  - La Direction de l'Administration Numérique (DAN) en charge de gérer la transformation de l'Administration en interne et dans sa relation avec l'utilisateur
  - La Direction du Développement des Usages Numériques (DDUN) en charge de gérer l'évolution de Monaco en tant que ville et Etat numérique.
- Une cellule Stratégie, Coordination et Juridique en charge de la coordination et la synchronisation de l'ensemble des projets numériques.

Ces missions se traduisent par un effort budgétaire important compte tenu des enjeux en termes de développement numérique. Ainsi, le budget entre 2018 (16,3 M€) et 2019 (32,6 M€) augmente fortement (+ 16,25 M€) avec les investissements indispensables à la mise en place de l'infrastructure nécessaire pour assurer la transition numérique de Monaco et les nouvelles missions de la D.I.T.N..

On relève également l'intégration de l'Agence Monégasque de Sécurité Numérique dans un chapitre relevant du Secrétariat Général du Gouvernement.

Enfin, le Service commercial « Postes et Télégraphes » est désormais rattaché au Département des Finances et de l'Economie dans un souci de cohérence par rapport à ses missions.

#### a) Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel comprennent les traitements des personnels mais également les charges sociales ainsi que les indemnités versées à des tiers. Elles augmentent globalement de + 3,2 % soit + 10,5 M€.

Les dépenses de traitements des personnels connaissent une hausse de + 2,7 %, soit + 5,5 M€ par rapport au Budget Primitif 2018.

Au Budget Primitif 2019, 40 postes supplémentaires ont été inscrits aux organigrammes fonctionnels des services.

Par ailleurs, la mise à jour aux organigrammes fonctionnels de 9 situations déjà prises en compte budgétairement a été effectuée ; de plus, les dégels et gels de postes comptabilisent 2 emplois budgétés supplémentaires.

Enfin, le transfert de compétence à la Mairie de la gestion de la Bibliothèque Caroline entraîne la suppression de 5 postes à laquelle s'ajoute la suppression d'un poste au Département des Relations Extérieures.

Concernant les charges sociales nettes, on note une évolution à la hausse de + 4,2 % par rapport au Budget Primitif 2018, soit + 4,8 M€.

Leur augmentation s'explique principalement par la hausse des charges brutes (+ 4 %, soit + 4,9 M€). On note ainsi l'augmentation des pensions et allocations de retraite (+ 3,9 M€, soit + 5,3 %), des prestations familiales (+ 1 M€, soit + 6,1 %). Les prestations médicales sont, quant à elles, stables (- 60,7 K€, soit - 0,2 %).

#### b) Les fournitures, services extérieurs et travaux

Ces dépenses sont en hausse de + 7,1 %, soit + 15,4 M€ en raison notamment des évolutions suivantes :

➤ L'augmentation des frais de fonctionnement de + 8 % soit + 3,3 M€ qui s'explique principalement par les évolutions à la hausse suivantes :

- l'augmentation des dépenses de transport du Palais Princier (+ 800 K€) ;

- l'effort porté sur la formation professionnelle avec l'augmentation des crédits inscrits (+ 700 K€) ; On note entre autres la mise place de modules de e-learning avec la mise en œuvre d'une plateforme et d'un espace de formation/lab digital ;

- la hausse des dépenses liées à l'informatique du Service des Parkings Publics (+ 472 K€) due à l'augmentation des dépenses relatives au développement d'une nouvelle Gestion des Abonnés Centralisée ;

- l'accroissement des dépenses relatives à la contribution à l'Office Européen des Brevets (+ 199 K€) avec une hausse parallèle des recettes ;

- la hausse des dépenses de fonctionnement du Conseil National au regard de ses besoins (+ 199 K€) ;

- l'augmentation des dépenses de publicité de la Direction du Tourisme et des Congrès (+165 K€) due notamment à l'augmentation des achats d'espaces publicitaires et à la réalisation de suppléments ou dossiers spéciaux dans la presse professionnelle (tourisme d'affaires, de loisirs et croisières) ;

- la hausse des dépenses d'expositions et foires de l'Office des Emissions de Timbres-Poste (+ 160 K€) compte tenu de l'organisation en 2019 de la manifestation biennale MonacoPhil.

Il est à noter la création de deux articles budgétaires, l'un, créé au budget Rectificatif 2018, concerne les dépenses informatiques de la Direction des Services Judiciaires afin de retracer ce type de dépenses, à hauteur de 208 K€ en 2019, et, l'autre concerne les déplacements nécessaires aux missions de la Délégation Interministérielle à la Transition Numérique (116 K€).

➤ Une augmentation des charges d'entretien, de prestations et de fournitures de + 3,9 %, soit + 2,2 M€ en raison :

- de la croissance des prestations de services téléphoniques du parc immobilier à usage public (+ 900 K€, soit + 19,6 %) poste cependant en baisse de - 200 K€ par rapport au Budget Rectificatif 2018 ;

- de l'augmentation des dépenses relatives à la location de locaux à usage administratif (+ 641,5 K€, soit + 19,4 %) ;

- des dépenses relatives au parc domanial loué (prise en compte de nouvelles acquisitions et de nouveaux appartements transférés du Fonds de Réserve Constitutionnel). On relève essentiellement la hausse de + 300 K€ (soit + 7,1 %) des charges foncières des immeubles en copropriété, de + 100 K€ (soit + 4 %) des charges locatives d'immeubles en copropriété ;

- de l'augmentation des dépenses d'eau, gaz, électricité et climatisation du parc immobilier à usage public (+ 181 K€) ;

- de la hausse des dépenses relatives au nettoyage des locaux du parc immobilier à usage public (+ 144 K€) au regard des besoins ;

Ces hausses sont relativisées par les diminutions suivantes :

- la baisse des frais de gestion des ressources de la Direction du Développement des Usages Numériques (- 130 K€).

- la diminution des dépenses relatives aux logements de fonction (- 125 K€), s'agissant plus particulièrement des D'plomates, au regard de leurs situations familiales et des postes à pourvoir.

➤ Une hausse des dépenses relatives au mobilier et matériel de + 19,4 %, soit + 3,5 M€, qui s'explique principalement par :

- l'augmentation de + 2,4 M€ des dépenses liées au matériel informatique des Services administratifs (+ 2,2 M€) et des établissements d'enseignement (+ 267,5 K€) ;

- l'augmentation d'achat de matériel de + 1 M€ pour la Direction de la Sécurité Publique ;

- la hausse de + 478 K€ des dépenses d'entretien de matériel de la Direction des Réseaux et Systèmes d'Information expliquée notamment par les licences et maintenance des sites du Gouvernement, de l'intranet, des logiciels en production, le filtrage internet, la GED et la maintenance annuelle du logiciel de badgeage ;

- l'accroissement de + 175 K€ des dépenses d'achat de kérosène par l'Aviation Civile, qui se fait en parallèle de l'augmentation des recettes correspondantes.

Ces augmentations sont relativisées par :

- l'absence d'inscription en 2019, contre 150 K€ l'an dernier, des dépenses d'achat de matériel du Service de l'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers ; ces dépenses étaient réalisées dans le cadre de la poursuite du programme de

déploiement de nouveaux outils informatiques spécifiques performants ayant comme objectif de renforcer le suivi opérationnel de ce Service.

- La baisse de - 140 K€ des dépenses liées au mobilier des Ambassades ;

- La réduction de - 103 K€ des achats de matériel de communication de la Direction du Tourisme et des Congrès dans le cadre d'un réajustement des besoins.

- Une augmentation des travaux d'entretien de + 5,1 %, soit + 2,1 M€. Cette hausse est principalement due à :

- la hausse de + 850 K€ des dépenses de petits travaux et entretien des locaux des Services Administratifs, réalisés essentiellement par le Service de Maintenance des Bâtiments Publics, dans le cadre de leur entretien courant ;

- l'augmentation de + 620 K€ des dépenses d'entretien des passages publics ;

- la hausse des dépenses relatives à l'entretien courant et exceptionnel des ouvrages maritimes de + 500 K€ ;

- la hausse de + 197 K€ des dépenses de travaux d'entretien et de maintenance des Parkings Publics expliquée essentiellement par l'augmentation des dépenses de fournitures électriques.

Parallèlement, ces hausses sont relativisées par la baisse de - 100 K€ des dépenses relatives aux purges des falaises expliquée par l'inscription en 2018 d'un programme supplémentaire relatif aux études, inspections et travaux de sécurité.

- Une hausse des dépenses des Services Commerciaux et Services Publics concédés de + 7 %, soit + 4,3 M€.

Cette augmentation s'explique par la hausse des charges émanant des services publics concédés (+ 10,4 %) et, dans une moindre mesure, par celle des dépenses des services commerciaux (+ 0,9 %).

- Pour les Services commerciaux (+ 0,9 %, soit + 196 K€) :

Cette hausse est principalement due à l'augmentation de + 547 K€ des dépenses conventionnelles du compte de partage des Postes et Télégraphes expliquée notamment par la hausse des travaux d'aménagement et de réparation des bureaux de Poste de la Principauté et de + 300 K€ des dépenses de T.V.A. relatives aux locaux commerciaux de l'Etat.

Parallèlement, on note la baisse de - 600 K€ des dépenses d'achats de marchandises de la Régie des Tabacs en raison de la baisse des volumes de vente du tabac et de la hausse des prix de cession, relativisées par le développement des dispositifs électroniques.

- Pour les Services publics concédés (+ 10,4 %, soit + 4,1 M€) :

La hausse constatée par rapport à 2018 est due principalement à l'augmentation de + 4.5 M€ des dépenses de collecte et d'incinération liée principalement au traitement des déchets valorisables énergétiquement et de + 175 K€ des dépenses relatives aux transports publics.

Parallèlement, on relève la baisse de - 700 K€ des dépenses relatives au nettoyage de la ville au regard de la consommation réelle attendue.

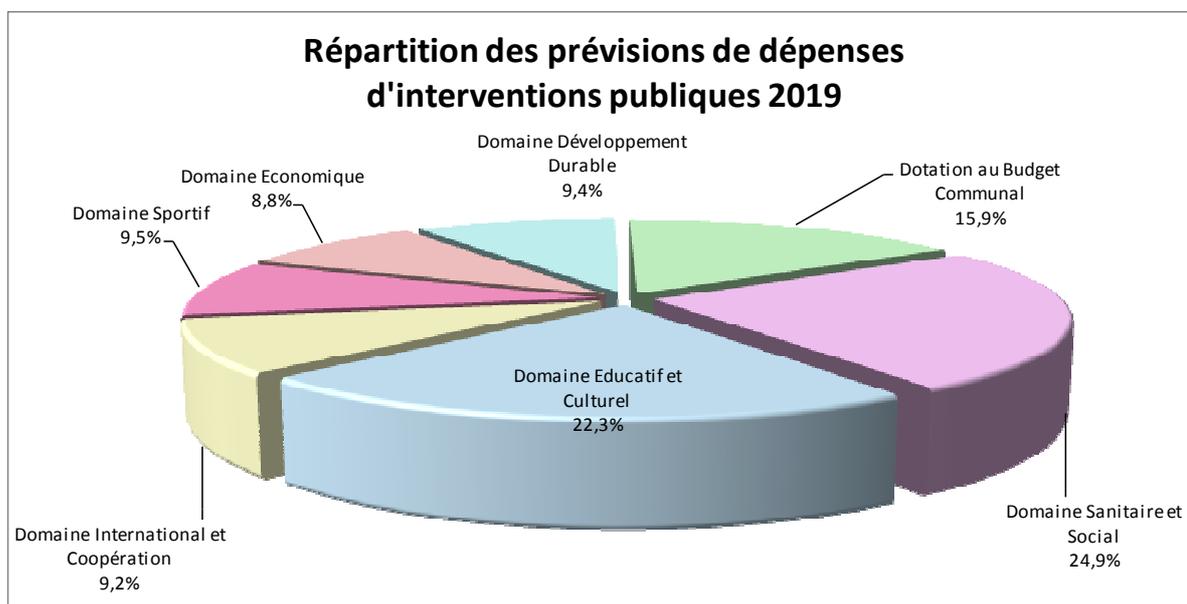
### c) Les frais financiers

Ces dépenses sont en diminution de - 18,1 %, soit - 149,2 K€ principalement par la diminution de - 140 K€ des bnifications relatives aux Contrats Habitation Capitalisation qui passent de 200 K€ à 60 K€, au regard des résultats constatés lors des exercices précédents.

## 2) Les Dépenses d'Interventions Publiques

Les dépenses d'interventions publiques affichent une hausse de + 12,7 % soit + 36 M€, par rapport au Budget Primitif 2018.

La répartition des interventions publiques se décompose comme suit :



### a) Le Budget Communal

La dotation globale accordée à la Mairie, arrêtée à 50,8 M€, est en hausse de + 5,4 %. La dotation forfaitaire connaît une augmentation de + 5,1 % alors que la dotation spéciale est légèrement majorée de + 7,9 %.

En effet, la dotation de fonctionnement est établie, d'une part, sur la base de l'évolution budgétaire des moyens propres et des dépenses communes des services de

l'Etat (soit + 4,3 %), et, d'autre part, elle tient compte des ajustements sur les dépenses réelles des exercices antérieurs. Par ailleurs, des ajustements à la hausse viennent prendre en compte l'impact du transfert sous gestion municipale, à compter de janvier 2019, de la Bibliothèque-Ludothèque Princesse Caroline. A l'inverse, la dotation communale est ajustée à la baisse pour tenir compte de la création de l'allocation Handicap Vieillesse, du ressort de l'Etat, qui va se substituer partiellement à l'allocation nationale vieillesse versée à cette catégorie de bénéficiaires par la Mairie. Enfin, comme les précédentes années, l'impact à la baisse, sur les recettes propres de la Mairie, des travaux de l'opération d'entrée de ville (Jardin Exotique et restaurant la Chaumière) ainsi qu'une participation aux coûts de mise en œuvre du renforcement des mesures de sécurité dans le cadre des manifestations organisées par la Mairie sont intégrés au montant de la dotation. Au Budget Primitif 2018, elle s'élève à 44.548.300 €.

La dotation spéciale atteint les 6.236.200 € soit + 7,9 % par rapport au Budget Primitif 2018. En effet, elle est répartie de la manière suivante :

➤ des dépenses pour le compte de l'Etat qui ont été arrêtées à 5.426.200 € (soit + 4,8 %). Elles sont constituées des subventions sportives de fonctionnement pour 3,6 M€ (+ 172,3 K€, soit + 5 %) et des subventions sportives extraordinaires pour 1,5 M€ (+ 74,9 K€, soit + 5,3%), des frais relatifs à la Fête Nationale (175 K€) et des frais relatifs à la préparation des élections (170 K€) ;

➤ des dépenses d'investissements, qui ont été estimées à 810 K€, sont destinées à la réfection des façades du marché de la Condamine et à la poursuite des investissements dans la perspective du projet relatif à la Carte d'Identité Monégasque.

#### b) Le domaine sanitaire et social

Le domaine social et sanitaire est en hausse de + 8 % (soit + 5,9 M€) à 79,3 M€ du fait principalement de la poursuite d'une politique sociale ambitieuse menée par l'O.P.S. en faveur des personnes âgées dépendantes et handicapées (+ 1,9 M€) portant l'intervention publique vis-à-vis de cette entité à plus de 30 M€. Les autres majorations concernent la subvention d'équilibre du CHPG (+ 1,05 M€) et consacrent l'effort consenti en matière d'aide nationale au logement (+ 800 K€ à 8,8 M€) et de bourses d'études (+ 1,3 M€ à 4,1 M€). En effet, le Gouvernement entend poursuivre l'accompagnement des étudiants monégasques dans leurs études supérieures au travers d'une double revalorisation du dispositif de bourses d'études :

- d'une part, par une prise en charge accrue des frais de scolarité et de logement des étudiants, en particulier pour les études suivies dans les grandes et très grandes écoles et dans des villes réputées chères en termes de logement ;
- d'autre part, par un accroissement sensible de l'aide financière apportée aux étudiants poursuivant des études dans des filières de formation jugées comme stratégiques pour la Principauté.

On note également les évolutions suivantes :

➤ la majoration des crédits d'aides aux travailleurs de 160 K€, soit + 10,5 % portant l'inscription à 1,7 M€, du fait de l'inscription de crédits provisionnels, sachant que certaines mesures, à caractère d'urgence, qui visent à compenser les pertes de salaires des salariés peuvent avoir un coût important lorsqu'elles sont accordées ;

➤ la hausse des mesures de mobilité pour les personnes handicapées de + 100 K€ compte tenu d'un programme plus important de mises aux normes de l'accessibilité aux bâtiments publics conformément à la loi n°1.441 du 5 décembre 2016 relative à l'accessibilité du cadre bâti.

### c) Le domaine éducatif et culturel

Le domaine éducatif et culturel est en hausse de + 7,1 M€ (soit + 11,1 %) par rapport au Budget Primitif 2018. Ainsi, on peut noter les évolutions suivantes :

➤ l'augmentation de la subvention accordée à l'Institut/Musée Océanographique (+ 3,8 M€, soit + 74,7 %) en raison de la poursuite du soutien financier du Gouvernement d'un nouveau pôle de développement du Musée Océanographique (4,8 M€ contre 2,035 M€ l'an dernier, car l'Institut bénéficie d'une majoration exceptionnelle dans le cadre du plan de soutien destiné au financement de projets d'investissements) et du partenariat envisagé entre la Principauté et les « Explorations de Monaco » (4 M€ contre 3 M€ l'an dernier) qui devrait couvrir une période de trois années durant lesquelles Monaco prévoit de l'utiliser pour un projet scientifique, politique, pédagogique et médiatique ;

➤ la majoration des subventions allouées au Pôle Danse (+ 1,6 M€, soit + 19,1 %) et à l'Opéra de Monte-Carlo (+ 1,2 M€, soit + 61,4 %) en raison principalement de la compensation de la perte d'un sponsor important (1,2 M€) ;

➤ l'augmentation de la subvention accordée à l'Institut Audiovisuel de Monaco (+ 583 K€, soit + 46,3 %) liée essentiellement à l'installation en année pleine dans les nouveaux locaux de l'immeuble l'Engelin et à l'augmentation des dépenses relatives à la diffusion culturelle, à la mise à jour des équipements informatiques et techniques et à la création de 2 postes en 2019 ;

➤ le montant de la subvention accordée au Nouveau Musée National est en hausse par rapport au Budget Primitif 2018 et s'élève à 3,8 M€ (soit + 11,3 %) ;

➤ la subvention aux établissements d'enseignement privé augmente de 296 K€ (soit + 2,8 %) ; cette variation s'explique par l'augmentation des dépenses de personnel, l'augmentation des frais de nettoyage et des frais généraux et d'acquisition de matériels numériques ;

➤ l'article « subventions diverses » est porté à 888,2 K€ contre 723,7 K€ au Budget Primitif 2018, soit + 164,5 K€ ; Les soutiens apportés à l'activité cinématographique en Principauté à hauteur de 35 K€ et à Anthéâtre à hauteur de 210 K€ sont reconduits à l'identique. De plus, en 2019, est inscrit un programme de 250 K€ dans le cadre d'une collaboration Orchestre Philharmonique de Monte Carlo / Ballets de Monte Carlo pour la Semaine de Monaco à Paris ;

➤ l'augmentation de la subvention accordée au Printemps des Arts (+ 145 K€, soit + 10,3 %) en raison de la prise en compte des reliquats de charges du Centre de Rencontres Internationales et d'une provision pour charges pour 2019 ;

➤ la hausse de l'article « Culture - Contributions » de + 106,3 K€ (soit + 7 %) en raison de la hausse de l'aide à la location de salles attribuée à l'Opéra de Monte-Carlo ;

➤ le montant de la subvention accordée au Centre Scientifique est en baisse par rapport au Budget Primitif 2018 et s'élève à 5,5 M€ (soit - 11,1 %) ;

➤ la baisse des manifestations culturelles de - 410,7 K€ (soit - 3,9 %) en raison de la minoration de la subvention à Monaco Mediaparc (- 930 K€) et également des frais de déroulement, l'an dernier, de la campagne électorale (- 384 K€) tandis que les inscriptions pour les manifestations nationales et pour les manifestations culturelles du Grimaldi Forum connaissent chacune une majoration de 400 K€, soit + 800 K€.

➤ la diminution de la subvention accordée à l'Orchestre Philharmonique de Monaco (- 130,9 K€, soit - 1,5 %) ; en effet, d'une part, la baisse de contribution d'un sponsor est compensée à hauteur de 50 K€, et, d'autre part, la programmation d'une tournée exceptionnelle en Asie en 2018 (finalement abandonnée) n'a pas été reconduite.

#### d) Le domaine international et coopération

Ce domaine connaît une augmentation de + 18,3 %, soit + 4,5 M€ en raison des évolutions suivantes :

➤ le renforcement substantiel de + 2,2 M€ des crédits de l'Aide Publique au Développement pour atteindre un total prévisionnel de 18,9 M€. En effet, la tendance définie sur 2018-2020 est une majoration de 2 M€ environ chaque année afin d'atteindre l'objectif de 20 M€ d'A.P.D. en 2020. De plus, des contributions volontaires et obligatoires et notamment celles des organisations internationales sont désormais éligibles à l'A.P.D. (81,4 K€). Enfin, un montant de 1 M€ prélevé sur le Fonds Vert National est affecté à la contribution au Fonds Vert pour le Climat rattaché à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ;

➤ l'augmentation des crédits des « Conférences Internationales » (+ 3 M€) en raison de l'accueil de la Conférence Ministérielle de la Francophonie au mois d'octobre 2019 (2,6 M€), de l'organisation d'une réunion du Groupe International d'Experts sur le Climat, organisée en septembre 2019, en partenariat avec la Fondation Prince Albert II dans laquelle sera présentée le rapport « Océan » (500 K€), de l'accueil à Monaco d'un Comité permanent de la Convention Alpine (programme de 50 K€) et de l'organisation de manifestations dans le cadre des 100 ans de l'Organisation Hydrographique Internationale (30 K€) ;

➤ le montant de la subvention accordée à Monaco Inter Expo est en légère hausse par rapport au Budget Primitif 2018 et s'élève à 600 K€, soit + 15 K€ (+ 2,6 %).

#### e) Le domaine sportif

Le domaine sportif est en baisse de - 2,1 %, soit - 635,7 K€, en raison principalement de la diminution de l'article « Manifestations sportives » (- 1,2 M€) compte tenu notamment de l'organisation, en 2018, d'un tournoi international de Boxe en

Principauté (1,2 M€) et de la minoration de la subvention accordée à l'A.C.M. sur l'article « Epreuves Sportives Automobiles » (- 470 M€) du fait d'une part de l'absence de la manifestation biennale du Grand Prix Historique (- 0,5 M€) et d'autre part, compte tenu de la majoration de la subvention pour le Rallye de Monte-Carlo (+ 30 K€ ainsi portée à 2,280 M€).

On note également la hausse de la subvention versée Yacht Club de Monaco (+ 500 K€, soit + 55,6 %) liée au programme concernant le projet Malizia Autour du Monde ; il concerne la participation de la Principauté à diverses courses de voile autour du monde entre 2018 et 2021 dont notamment les Routes du Rhum solo IMOCA, la Transat Jacques Vabre et le Vendée Globe.

Est également à noter la hausse de la subvention allouée au Comité Olympique Monégasque (+ 280 K€, soit + 15,6 %) compte tenu des événements prévus en 2019 et notamment de la participation de la Principauté aux 18èmes Jeux des Petits Etats d'Europe pour un montant de 420 K€. Les autres inscriptions concernent : la participation au 14ème Festival Olympique de la Jeunesse Européenne d'Hiver pour un montant de 29 K€, la participation aux 2èmes Jeux Européens pour un montant de 133 K€, la participation au Festival Olympique de la Jeunesse d'Eté pour un montant de 57 K€, la participation aux 1er Jeux Mondiaux de Plage pour un montant de 89 K€.

#### f) Le domaine économique

Ce domaine est en hausse de + 18,7 %, soit + 4,4 M€ en raison principalement de :

➤ l'inscription réalisée à l'article 609.221 « Participation Réseau Télé » (2,95 M€) qui enregistre le coût de la participation de l'Etat au plan de déploiement de la fibre dans l'ensemble des bâtiments et appartements de la Principauté (nouvel avenant au contrat de concession avec Monaco Telecom), justifiant ainsi une charge de 2,6 M€ en 2019, ainsi que la subvention de 350 K€ pour le réseau internet Ultra Haut Débit issue de l'actuelle concession ;

➤ la hausse des dépenses d'intervention économique de + 659 K€ (soit + 24,2 %) qui est liée essentiellement à la mise en place d'un Pass StartUp Programme pour 434 K€, afin d'accompagner et de compléter les actions liées à l'activité de Monacotech et les mesures prévues dans le cadre de Monaco Boost. A noter également un montant de 200 K€ alloué pour la manifestation de remise des World Rugby Awards ;

➤ l'inscription de 500 K€ pour le programme « Monaco Boost » dont l'objet est la mise en place d'un Centre d'Affaires, avec une ouverture prévue en 2019, permettant d'accueillir les jeunes nationaux et les Sociétés issues de projets développés au sein de Monacotech ;

➤ l'augmentation des dépenses d'études économiques (+ 260,2 K€) ; elle concerne les études économiques réalisées par les différents départements dans leur domaine de compétence (experts mandatés dans le cadre de négociations diverses : Union Européenne, OCDE, fiscalité internationale, domaine financier, conseil stratégique pour l'attractivité,...) ;

➤ la minoration de la subvention accordée à l'Exploitation du Grimaldi Forum de - 500 K€ (soit - 7,1 %) compte tenu d'une prévision de son chiffre d'affaire en augmentation de 2 % et des réservations confirmées pour 2019.

#### g) Le domaine développement durable

Ce domaine est en forte augmentation de + 12 M€ en raison principalement de la hausse de l'article « Transition Energétique » (+ 12,2 M€) due à la prise en charge par l'Etat de l'avance faite jusqu'ici par la SMEG : ainsi, la majoration de l'article « Transition Energétique » liée au choix de reverser sans délai à la SMEG, un montant de 10,8 M€ au titre de la compensation tarifaire de l'exercice 2018 et des trois premiers trimestres de l'exercice 2019. Cet article est aussi doté pour la quatrième année consécutive de 5 M€ afin de permettre l'abondement au CST relatif au « Fonds Vert National ».

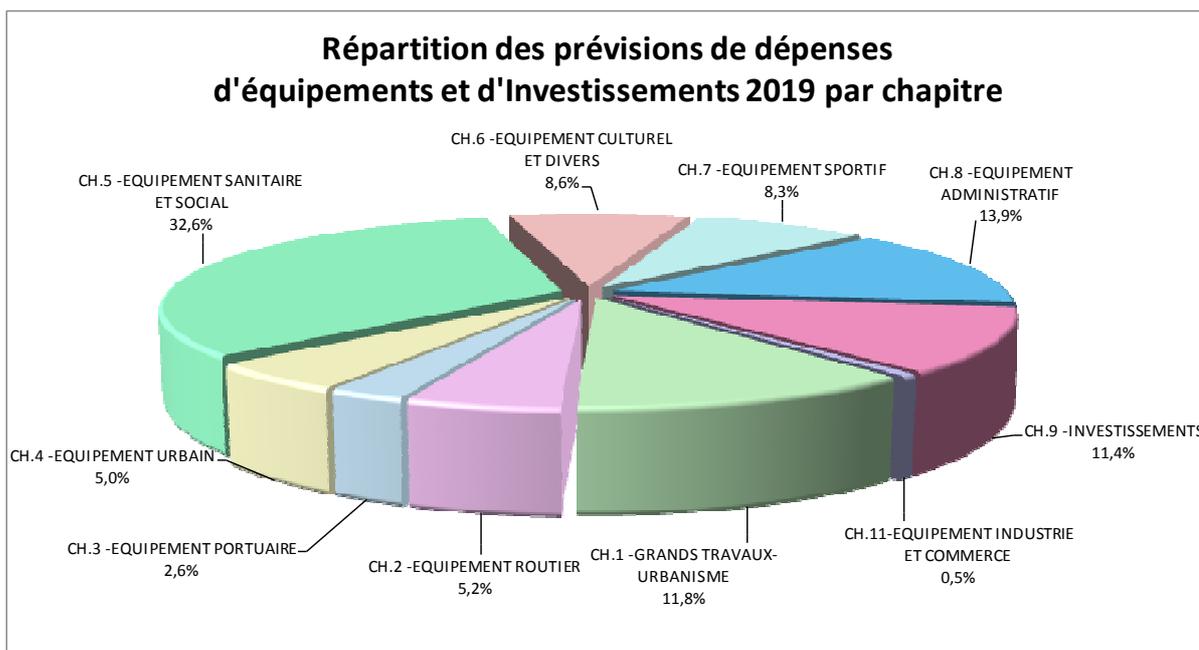
On note également la diminution de - 124,5 K€ de l'article « Aide au Développement Durable » en raison de la baisse des inscriptions concernant uniquement les programmes.

### **3) Les Dépenses d'Équipement et d'Investissements**

Les dépenses d'équipement et d'investissements s'établissent à 440.355.700 € et sont en hausse de + 65 M€ (+ 17,3%) par rapport au Budget Primitif 2018.

Ainsi, en marge des inscriptions nécessaires à la poursuite des opérations en cours, ce budget consacre un effort supplémentaire d'investissement dans des opérations présentant un intérêt stratégique pour l'avenir en termes de d'urbanisation et d'équipements publics, ainsi qu'en opérations permettant de renforcer la politique du logement et la Transition Numérique de la Principauté, projet phare de cet exercice.

Les prévisions de dépenses d'investissements par chapitre se répartissent comme suit :



Les mouvements les plus significatifs, dans l'ordre des chapitres comptables du Budget sont les suivants :

#### a) Les grands travaux d'urbanisme

Ce chapitre s'élève à 51,9 M€ contre 60,1 M€ au Budget Primitif 2018, en baisse de - 8,2 M€, soit - 13,7 %. Cela est principalement dû à la diminution des crédits destinés à l'Ilot Pasteur (- 11,5 M€) comprenant la construction du nouveau collège, de la médiathèque, d'une salle polyvalente etc ... en raison d'un décalage du lot comprenant les terrassements, le soutènement et le génie civil suite à un appel d'offres rendu infructueux.

On relève également la diminution, dans une moindre mesure, des dépenses relatives à l'Ilot Charles III (- 710 K€) en raison de la fin de divers travaux de relogement préalables aux études du projet global, au Télécabine Jardin Exotique / Rocher (- 500 K€) suite au décalage de certaines études préliminaires et au Tunnel Descendant (- 405 K€), l'opération étant entièrement soldée.

On note parallèlement la hausse conséquente des inscriptions relatives à l'amélioration des accès ouest (+ 2,4 M€) afin de prendre en charge la participation de Monaco à la réouverture de la bretelle d'autoroute de Beausoleil et à l'amélioration du réseau ferroviaire (+ 1,1 M€), comportant une provision pour contribuer aux travaux d'amélioration des performances de la ligne Mandelieu-Vintimille et pour solder le paiement des travaux d'allongement des quais de la gare de Nice Riquier.

Par ailleurs, les crédits destinés aux études générales d'urbanisme et de grands travaux progressent également (+ 459 K€) afin de mener les diverses études de planification, de programmes et d'urbanisme, dont notamment le projet d'extension du Grimaldi Forum (1,85 M€) et de restructuration du Foyer Sainte Devote (300 K€).

Enfin, on relève également l'augmentation des dépenses relatives à l'Ilot Rainier III (+ 551 K€) afin de prendre en charge des travaux de mise à niveau des installations techniques GSM, fibre etc..., à l'Ilot Canton (+ 230 K€) pour couvrir des soldes de travaux et d'honoraires et à l'amélioration de la sécurité des Tunnels Routiers (+ 135 K€) afin de lancer les études pour la mise aux normes du Tunnel Rainier III.

#### b) L'équipement routier

Ce chapitre est majoré de + 4,1 M€, soit + 21,5 % en raison :

➤ de l'accélération de l'opération du Parking du Portier (+ 7,5 M€) comprenant la construction d'un parking de 150 places et la création de nouvelles surfaces commerciales ;

➤ d'une hausse des dépenses relatives à l'amélioration des parkings publics (+ 327 K€) et au désenclavement de l'Annonade II (+ 205 K€) afin de lancer les études.

Ces augmentations sont compensées, d'une part, par la diminution de - 3,75 M€ sur les crédits consacrés aux interventions de la Direction de l'Aménagement Urbain en matière d'équipement routier (article « Voies Publiques – Mobilité Durable Triennal ») en raison de la fin des travaux de création de la Galerie du pont Sainte Devote et, d'autre part, par celle, relative au C.I.G.M. et équipements associés (- 500 K€).

#### c) L'équipement portuaire

La baisse de - 32,6 %, soit - 5,6 M€ de ce chapitre par rapport au Budget Primitif 2018 est principalement due aux opérations suivantes :

➤ La reconstruction du Quai des Etats-Unis (- 3,1 M€) dont les travaux actuels s'achèveront au premier semestre 2019, sachant également que ceux du tronçon situé côté Darse Nord sont reportés d'un an.

➤ Compte tenu de la réflexion toujours en cours concernant l'aménagement du Larvotto (- 2 M€), les crédits 2019 de 3 M€ financeront des études et des travaux des dévoiements de réseaux et de la galerie technique.

➤ La réparation des ouvrages maritimes et portuaires (- 420 K€) intégrant les travaux d'entretien de tous les ouvrages qu'ils soient situés dans le Bassin Hercule, dans l'avant-port ou le port de Fontvieille et un léger décalage dans les travaux sur les digues nord et sud (- 250 K€).

➤ En contrepartie, certains projets se poursuivront en termes d'ouvrages maritimes & portuaires avec notamment une participation à la protection cathodique de l'extension en mer (+ 185 K€).

#### d) L'équipement urbain

En matière d'équipement urbain, la diminution conséquente de - 40,5 %, soit - 15,1 M€ est essentiellement due à la baisse des crédits pour le programme de

restructuration de l'héliport de Fontvieille (- 8,4 M€) permettant une réflexion complémentaire sur la globalité du projet.

On note également la poursuite de la prise en charge, dans une moindre mesure, d'une partie des travaux de mise aux normes européennes et d'extension de la station d'épuration des eaux conformément aux engagements pris lors du renouvellement de la concession SMEaux de 2015 (- 3 M€).

Par ailleurs, l'article dédié à la « Ville Intelligente » disparaît (- 1,7 M€) au profit d'un regroupement des crédits liés à la Transition Numérique de la Principauté sur un article dédié, l'opération d'aménagement des Jardins de Fontvieille s'est achevée (- 800 K€) et la poursuite des travaux pour la création d'un nouveau réservoir d'eau a une inscription ajustée (- 700 K€) en raison d'un retard dû à l'obtention du permis de construire.

En revanche, les crédits liés à la nouvelle implantation de l'UVET sont majorés (+ 450 K€).

#### e) L'équipement sanitaire et social

C'est ce domaine qui connaît la plus forte progression cet exercice : + 68,1 M€, soit + 89,9 %, en raison principalement d'une inscription de 54,5 M€ contre 5 M€ en 2018 pour l'acquisition de terrains ou d'immeuble, afin de permettre la mise en œuvre du droit de préemption de l'Etat sur des appartements à la vente et mettre ainsi en avant une politique du logement proactive et ambitieuse.

Dans cette même perspective, les articles dédiés à la réalisation d'opérations domaniales intermédiaires connaissent une forte progression de leur dotation (+ 30,1 M€), soit des inscriptions portées à 40 M€ contre 9,9 M€ en 2018.

Les crédits pour la mise en œuvre de travaux d'amélioration des locaux et d'investissements en équipements nécessaires au maintien à niveau du CHPG voient également leur montant progresser de + 4,2 M€ (+ 57,6 %) pour atteindre 11,4 M€, de même que ceux dédiés à la reconstruction du Cap Fleuri (+ 2,9 M€).

Ces hausses sont partiellement relativisées par la diminution des dépenses liées à l'aménagement du Stella (- 4,5 M€), l'immeuble ayant été livré et l'école maternelle ayant ouvert ses portes en septembre 2018, ainsi que par celle des opérations l'Engelin (- 7,2 M€) et FANB Roqueville (- 7,9 M€), les inscriptions étant adaptées à l'écoulement des travaux qui se terminent.

#### f) L'équipement culturel ou divers

Ce chapitre progresse de + 15,4 %, soit - 5,1 M€ en raison principalement de l'augmentation des dépenses relatives à l'opération d'Entrée de Ville du Jardin Exotique (+ 3,9 M€) au regard de l'avancement des travaux, et de la majoration des crédits dédiés à la rénovation du Palais Princier (+ 1 M€). Les travaux de grosse rénovation du Grimaldi Forum nécessitent également une inscription à la hausse de + 486 K€.

En contrepartie, les travaux d'extension du Musée des Traditions s'achevant en 2018, une baisse est constatée (- 204 K€), ainsi que pour la Société Protectrice des

Animaux (- 130 K€), le choix de l'emplacement du rdogement du refuge étant toujours à l'étude.

#### g) L'équipement sportif

Ce domaine augmente de + 23,5 %, soit + 7 M€, en raison essentiellement de l'augmentation des dépenses liées à l'extension du quai Albert 1<sup>er</sup> (+ 5,1 M€) en vue de l'achèvement des travaux de la darse nord et à la réhabilitation complète du Stade Louis II (+ 2 M€).

#### h) L'équipement administratif

Les crédits pour les équipements dans le domaine administratif augmentent de + 16,9 M€, soit + 38,3 %. On note principalement :

➤ une majoration des crédits de + 16,4 M€ sur l'article dédié à la Transition Numérique (il s'agit de l'article précédemment attribué à la mise en œuvre du système d'information fusionné avec celui qui retraçait les crédits dédiés à la Ville Intelligente) ; une inscription de 26,9 M€ est ainsi destinée à donner les moyens nécessaires à ce projet d'envergure qui porte quatre missions majeures : développer les plateformes numériques de la Principauté, faire de Monaco une smart-city et une smart country, puis positionner la Principauté dans le monde pour développer des modèles économiques via sa stratégie numérique,

➤ une hausse de + 1 M€ des dépenses concernant la surélévation de la Sûreté Publique, ainsi qu'une progression de + 1,4 M€ au total sur les articles retraçant les dépenses liées à l'entretien et l'amélioration des Bâtiments Publics,

➤ une diminution de - 2,1 M€ des crédits dédiés à la Sécurité Nationale, compte tenu de la réalisation, en 2018, d'importants travaux de sécurisation de sites sensibles, alors que ceux de la Sécurité Numérique progressent de + 707,5 K€.

#### i) Investissements

Ce chapitre intègre l'article créé pour assurer le financement du nouvel hôpital, celui-ci étant doté d'une inscription de 45 M€ (à l'identique de l'inscription faite en 2018).

Par ailleurs, 5 M€ ont été inscrits pour de potentielles acquisitions immobilières (identique à 2018), alors qu'aucune inscription n'a été faite pour d'éventuels rachats de biens au Fonds de Réserve Constitutionnel (- 5 M€).

#### j) L'équipement industriel et commercial

Ce chapitre est en diminution (- 2,1 M€, soit - 48,3 %). On note principalement :

➤ la fin des travaux du dépôt de Carros (- 1,8 M€), l'article n'est donc plus doté en 2019 ;

➤ la baisse de – 250 K€ des dépenses liées à l’apurement du CST concernant le sinistre du Parking du Quai Antoine 1<sup>er</sup> ;

➤ Enfin, le projet de rénovation du Centre Commercial de Fontvieille est doté de 2 M€, comme en 2018, afin de poursuivre la mise au point du projet.

### **III – Les Comptes Spéciaux du Trésor**

Les Comptes Spéciaux du Trésor (C.S.T.), qui enregistrent des opérations temporaires comme par exemple les prêts et avances et les C.H.C., font apparaître un solde débiteur prévisionnel de 56.839.200 €, soit 51.053.000 € de recettes et 107.892.200 € de dépenses.

Le C.S.T. 81.20 « D.T.C. Promotion » est ramené en recettes à 590 K€ (soit - 200 K€) et en dépenses à 580 K€ (soit - 210 K€) en raison d’une diminution du nombre d’événements organisés par « Monaco Private Label ».

Le C.S.T. 81.25 « Développement des approvisionnements en eau » connaît une légère augmentation de + 100 K€ en recettes et une forte diminution en dépenses (- 2,8 M€). En effet, le reversement en recettes du Budget général de l’État sur l’article 021.900 « Eaux - extension du réseau » (5 M€) permettra de retracer la participation de l’Etat au titre de la rénovation de la station d’épuration des eaux, dont les travaux ont débuté en 2017. De plus, il est prévu une dépense de 1,3 M€ afin de participer aux investissements pour la sécurisation des approvisionnements et du droit d’eau de la Principauté.

Le C.S.T. 82.01 « Dons - DENJS » est porté en recettes comme en dépenses à 200 K€, compte tenu des recettes attendues en fonction de la programmation du spectacle de la Journée Internationale des Droits de l’Enfant.

Le C.S.T. 82.18 « Contrat Habitation Capitalisation » connaît une hausse de + 770 K€ en recettes et est stable en dépenses. En effet, il a été inscrit en recettes en 2019, une somme forfaitaire de 4 M€ en prévision des futurs contrats qui pourraient être signés, tandis que l’estimation des dépenses reste stable à 5 M€.

Le C.S.T. 82.20 « Fiscalité de l’Épargne » est minoré de 4,99 M€ et est fixé forfaitairement en recettes et en dépenses à 10 K€ en raison de la mise en application, à compter du 1er janvier 2017, de l’Ordonnance Souveraine n°6.208 du 20 décembre 2016 qui substitue l’échange automatique d’information au mécanisme de la retenue à la source du fait des nouveaux accords internationaux qui engagent désormais la Principauté tant au regard de l’Union Européenne que de l’O.C.D.E..

Le C.S.T. 82.30 « Fonds Vert National » est destiné à financer des projets en matière de développement durable orientés vers la réduction des émissions de gaz à effet de serre et le développement des énergies renouvelables. Dans un souci de lisibilité de la politique menée à ce titre, il a été décidé, depuis le Budget Primitif 2018, de retracer directement sur le Fonds Vert National l’ensemble des dépenses dont le Fonds assure le financement, quelle qu’en soit la nature : subventions ou interventions publiques, opérations d’équipements ou d’investissements et dépenses de fonctionnement pour la

mise en œuvre d'une action en faveur du développement durable. Aussi, le C.S.T. comprend au Budget Primitif 2019 un montant prévisionnel total de dépenses de 38,7 M€, soit 9,3 M€ pour des subventions ou interventions publiques, près de 15,9 M€ pour des opérations d'équipements ou d'investissements, et 3,5 M€ pour les dépenses de fonctionnement. Il comprend également 10 M€ qui correspondent aux remboursements précédemment évoqués de la SMEG. Ce C.S.T. sera abondé en recettes principalement par l'article 610.202 « Transition Energétique » pour un montant de 24 M€ correspondant d'une part, à un versement à hauteur de 10 M€ équivalent à celui de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (T.I.C.F.E.) et d'autre part, à un versement complémentaire du Budget de l'Etat à hauteur de 8,1 M€ dans le cadre de sa politique ambitieuse en matière de financement des projets de développement durable, ainsi que par une contribution liée à la convention SMEG – Etat assise sur l'ancienne CSPE d'un montant de 5,9 M€.

Le C.S.T. n° 82.31 « Fonds Dépendance » a été créé au Budget Rectificatif 2018. Il est destiné à financer des actions en matière de dépendance. Ce C.S.T. sera abondé en recettes pour un montant de 2 M€. Un montant de 100 K€ est inscrit en dépenses pour la réalisation d'Etudes.

Le C.S.T. n° 83.61 « Avances Diverses » est porté en dépenses à 750 K€ car une avance d'un montant de 600 K€ est accordée au Grimaldi Forum pour la construction de terrasses. Il est à noter que le remboursement de cette avance se fera sur 5 ans de 2020 à 2025. Les recettes sont portées à 350 K€ afin de prendre en compte l'échéancier de remboursement de l'Automobile Club de Monaco (200 K€ en 2019, 2 M€ en 2020 et 1,8 M€ en 2021).

On note également que le C.S.T n° 84.10 « Avances dommages » est porté en dépenses à un montant de 46,3 M€ afin notamment de provisionner les montants nécessaires, d'une part, aux études et travaux concernant l'immeuble « Les Jardins d'Apolline » (24,9 M€), et, d'autre part, aux mesures financières d'accompagnement en faveur des occupants de cet immeuble (16 M€ correspondant à la compensation des loyers, des charges et des Contrats Habitation Capitalisation), et, enfin pour les relogements et déménagements de l'immeuble «L'Helios » (3,4 M€).